



L'information experte sur l'agriculture

La France Agricole / Actualités

Hautes-Alpes : le préfet autorise l'abattage de trois loups

Publié le lundi 15 septembre 2014 - 09h33

Le préfet des Hautes-Alpes a autorisé vendredi l'abattage de trois loups dans la vallée du Queyras et le massif du Dévoluy, à la suite d'« une augmentation extrêmement importante d'attaques », a-t-il annoncé dans un communiqué.

« Un tir de prélèvement sera déclenché pour un loup » selon la procédure classique, est-il précisé. Et « un tir de prélèvement sera organisé pour deux loups selon les procédures expérimentales prévues par l'arrêté du 5 août 2014 », ajoute la préfecture. Cet arrêté permet aux préfets d'autoriser, pour deux mois reconductibles, des tirs visant à abattre cette espèce protégée lors de chasse au grand gibier, que ce soit en battue, à l'approche ou à l'affût.

Des associations de défense de la nature ont déposé un recours au Conseil d'Etat contre cet arrêté. Ce tir de prélèvement « sera placé sous le contrôle du chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et dirigé par un lieutenant de louveterie », précise la préfecture. « Un second arrêté de tir de prélèvement expérimental est également en préparation », ajoute-t-elle.

Dans le cadre du plan loup, le ministère de l'Ecologie a autorisé cette année l'abattage de 24 loups, un chiffre qui pourrait être porté à 36 spécimens, afin de contenir la population du prédateur et les dégâts provoqués sur les troupeaux.

Vous avez trouvé cet article à l'adresse suivante :

<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/hautes-alpes-le-prefet-autorise-l-abattage-de-trois-loups-93574.html>

Copyright : Lafranceagricole.fr